

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Chargé(e) de mission de région académique au bien-être étudiant et à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche
	PLACE DU POSTE	Son bureau est implanté à Cayenne auprès du Service Régional des Etablissements et de l'Enseignement Supérieur (SREES) cependant, ses compétences s'exercent sur l'ensemble de l'académie.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	<p>Le/la chargé(e) de mission est placé(e) auprès du rectorat de région académique, en lien avec le service de la stratégie des formations et de la vie étudiante (DGESIP A) et le service commun (coordination des stratégies de l'enseignement supérieur et de la recherche) du ministère.</p> <p>Il/elle travaille en collaboration avec les établissements, les Crous et les collectivités territoriales de sa région académique.</p> <p>Il/elle participe aux actions de formation réalisées par la mission violences sexistes et sexuelles (VSS) de l'IGÉSR. En cas de difficulté, il/elle en informe sans délai la mission VSS de l'IGÉSR.</p> <p>Il/elle participe au contrôle de légalité des décisions et délibérations de l'Université.</p>
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - La coordination de la formation des personnels en charge de la prévention et/ou de la prise en charge des situations de violences sexistes et sexuelles au sein des établissements d'enseignement supérieur (missions égalité, membres des dispositifs d'écoute et de signalement, services juridiques, services des ressources humaines, services de santé universitaire, gouvernances) ; - La coordination des réseaux d'acteurs à l'échelle du territoire et des établissements qui le composent en lien avec les missions de lutte contre les VSS dans le second degré ; - La supervision et la réalisation d'enquêtes administratives (au minimum une par an pour maintenir sa propre expertise) ; - Le conseil et l'expertise en matière de procédures de signalement et de traitement des situations ; - Le suivi et la remontée des données relatives aux signalements effectués au sein des établissements ; - La formalisation de conventions avec les parquets en matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles ; - La diffusion et le partage de bonnes pratiques avec les autres acteurs des rectorats portant des missions similaires dans l'enseignement secondaire. - Faciliter la transition secondaire-supérieur sur l'ensemble du territoire afin de garantir l'égalité des chances (développer les réseaux d'information dans les lycées et les communes afin de sensibiliser les lycéens à la qualité de vie et au bien-être dans leur futur environnement d'études, etc.) ; - Accroître la visibilité et la lisibilité des dispositifs existants auxquels les étudiants ont droit (aides financières, offre de logement étudiant, couverture santé, dont la

	<p>complémentaire santé solidaire, cellules de prévention, etc.), en synergie avec les acteurs locaux (collectivités territoriales qui proposent des aides financières, tarifs préférentiels pour les mobilités), notamment au moyen de dispositifs coordonnés (guichets uniques, site web centralisant les informations, etc.).</p> <p>Il impulse et coordonne l'accès aux droits des étudiants sur le territoire en accompagnant les établissements et les CROUS (guichet unique, modes de communications sur les différents dispositifs auxquels les étudiants ont droit, politiques d' « aller-vers », etc.) ; et veille à la bonne articulation entre les actions des Crous de la région et celles des établissements, des collectivités, et de l'État ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer une connaissance croisée des différents schémas liés à l'enseignement supérieur (SRESRI, SDU, etc.) des différentes collectivités (agglomération, département, région), dans une optique de meilleure lisibilité des aides pour les étudiants et les porteurs de ces dispositifs ; - Fournir une analyse juridique de l'activité de l'Université en lien avec le SAJ du Rectorat et la DAJ de l'Université puis éditer un rapport annuel.
COMPÉTENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance de l'environnement administratif, institutionnel et politique de l'enseignement supérieur et de la recherche et du milieu étudiant ; - Connaissance du maillage territorial et du rôle et des compétences des différents acteurs territoriaux ; - Connaissance des politiques publiques relatives au bien-être étudiant et en matière d'égalité et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles ; - Compétences juridiques en droit de la fonction publique (notamment les procédures disciplinaires et judiciaires et leur articulation) ; - Compétences générales en droit ; - Mobilité (déplacements réguliers en région académique) ; - Capacités d'écoute, d'initiative, de réactivité, d'analyse et de synthèse.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	<p>PRE-REQUIS (Diplômes ou expériences)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnaire de catégorie A, si possible expérimenté(e), ou contractuel ;
	<p>NOMINATION</p> <p>Prise de poste début mai 2024</p>
	<p>MODALITES DE CANDIDATURE</p> <p>Les dossiers de candidature, constitués d'un CV, d'une lettre de motivation, de la copie du dernier arrêté de promotion ou de nomination, doivent parvenir, uniquement par voie électronique à l'adresse recrutement-drh@ac-guyane.fr et à l'adresse dircab@ac-guyane.fr au plus tard le 29 avril 2024, délai de rigueur.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entretien avec une commission de recrutement